

LA PRISE EN COMPTE DES ENERGIES RENOUVELABLES AU SEIN DU GROUPE PAPREC

Le Groupe PAPREC a fait le choix d'adhérer au Pacte Mondial en 2005. En 2006 nous avons choisi de mettre en avant une bonne pratique liée au principe n°6 fondé sur l'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession. En 2007 et en 2008 nous avons mis l'accent sur le principe n° 8 visant à entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement. En 2009 nous avons choisi de mettre en avant le principe n°9 visant à favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Le Groupe PAPREC renouvelle son engagement à respecter les dix principes du Pacte Mondial et communique cette année sur une bonne pratique liée au principe n°9 visant à favoriser l'utilisation de technologies respectueuses de l'environnement.

Le Groupe PAPREC a pour vocation de part son métier de recycleur à être un acteur pour l'environnement, mais son action envers la protection de l'environnement doit aller au-delà dans son activité quotidienne. C'est pourquoi, en 2010, nous avons décidé d'agir à notre échelle, en luttant contre les gaspillages énergétiques, en installant des systèmes fonctionnant aux énergies renouvelables, et en développant le transport fluvial. Cette action en faveur du développement durable continuera bien entendu à s'appliquer au-delà de cette année.

Jean-Luc PETITHUGUNIN Président Directeur Général



1-Les panneaux photovoltaïques

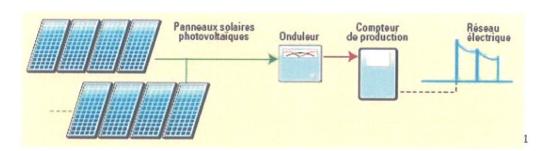
Produire de l'énergie grâce à des énergies « vertes » non polluantes et respectueuses de l'environnement, est aujourd'hui une réalité.

Cette production d'énergie peut se faire notamment grâce au soleil par la mise en place de panneaux photovoltaïques.

En 2009, le Groupe PAPREC a donc tout naturellement décidé de se tourner vers ce système de production d'énergie, en installant des panneaux photovoltaïques sur le toit de l'un de ses sites d'Ile de France.

Un panneau photovoltaïque est une installation composée de modules solaires, eux-mêmes constitués de cellules photovoltaïques.

Ces générateurs permettent de transformer l'énergie solaire en électricité, grâce à des ondulateurs qui convertissent le courant continu produit en courant alternatif.



La production d'électricité est directement fonction de l'ensoleillement du lieu où se trouve l'installation, de la saison et de l'heure de la journée.

Le Groupe PAPREC a décidé d'installer 200 m² de panneaux photovoltaïques polycristallins intégré à la toiture d'un de ses sites d'Ile de France.

Cette installation a permis de produire 22.65MWh sur une année, ce qui permet de couvrir plus de 60% de la consommation électrique de la presse à balles du

Groupe PAPREC

¹ Source : EDF



site consommant 37MWh sur une année, élément le plus consommateur d'énergie dans notre process.



Aujourd'hui, le Groupe PAPREC étudie la mise en place de panneaux photovoltaïques de nouvelles générations sur des sites situés dans le Sud de la France, qui auront un rendement plus important, un rayonnement solaire supérieur.

2-les voitures électriques

Désireux de diminuer son impact sur l'environnement, le Groupe PAPREC a commandé l'achat de trois voitures électriques de type « Bluecar » de Pininfarina.

Ces voitures seront équipées de batteries de type L.M.P. (Lithium, Métal Polymère) associées aux « supercapacités ».

Les batteries LMP stockent à poids équivalent cinq fois plus d'énergie, qu'une batterie traditionnelle et ont une durée de vie de 200 000km.

Les supercapacités sont un autre composé de stockage d'énergie, qui permet de récupérer et stocker l'énergie de freinage, et de le restituer au démarrage.

Ces deux systèmes combinés permettront d'éviter le gaspillage d'énergie, et ainsi d'augmenter l'autonomie des véhicules électriques. Elles auront ainsi une autonomie d'environ 250 km, contre 110 km pour les voitures électriques que nous possédons actuellement. (deux actuellement, soit une supplémentaire par rapport à 2007)

En outre, ces batteries L.M.P. seront uniquement composées de matériaux non polluants n'offrant aucun danger pour l'environnement. En fin de vie elle seront récupérés et tous ses composants seront recyclés, ou valorisés.

² Photo de l'installation sur le site d'Ile de France Groupe PAPREC



Par ailleurs, des cellules photovoltaïques seront présentes sur le toit et la calandre, qui contribuent à l'alimentation de ses équipements électriques.



Ces deux voitures permettront de remplacer deux voitures consommant en moyenne 81/100km.

En considérant un trajet de 250 km/jour, soit la capacité de la batterie électrique alimentée par des panneaux solaires, cela permettra d'économiser 201 de gasoil, par voiture.

Ainsi, en remplaçant deux voitures fonctionnant au gasoil par deux voitures électriques, une économie d'environ 10 4001 de gasoil sera faite sur une année.

3-Le transport fluvial

En 2010 le Groupe PAPREC s'est doté d'une péniche baptisée « Spirit of Future » de type Freyssinet permettant de transporter 360 tonnes de déchets de chantiers et de DIB.

Cette péniche est notamment utilisée dans le cadre d'un contrat cadre établi avec une société de matériaux de construction, qui dispose de plusieurs sites avec déchetteries de chantiers le long de la Seine en Ile de France. L'évacuation de ces déchets se fait par voie fluviale et sont acheminés vers un de nos sites afin d'y être recyclés.

Groupe PAPREC

³ Source : bluecar.fr





Cette péniche permet d'éviter à chaque rotation la présence de 45 poids lourds sur les routes d'Ile de France et donc évite l'émission d'1 tonne de CO_2 . La péniche est en effet un mode de transport qui en moyenne, consomme quatre fois moins d'énergie et émet quatre fois moins de CO_2 que le transport routier⁴.

Conclusion: En installant des panneaux photovoltaïques, en achetant des voitures électriques, et en développant le transport fluvial, le Groupe PAPREC utilise des énergies et moyens de transport alternatifs et restreint donc ses consommations énergétiques fossiles et électriques et lutte contre le changement climatique.

Site internet : www.paprec.com Contact : Mme BULOT Géraldine geraldine.bulot@paprec.com

⁴ Source : Voies Navigables de France